



Flash

N° 734

Du 22 mai au 4 juin 2020

En cette situation particulière,
chaque geste solidaire a son importance.
Prenez soin de vous, de votre famille, de vos voisins.

Feuille bi-mensuelle d'information - www.mairie-labouexiere.fr - 02 99 62 62 95 - article.flash@mairie-labouexiere.fr



La Municipalité en Direct / Déconfinement

Depuis lundi 5 mai, les élus avec les agents de la commune travaillent à la mise en place du déconfinement. Les services rouvriront progressivement durant les prochaines semaines.

Des protocoles sanitaires renforcés sont mis en place pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Conseil municipal : Le conseil d'installation se tiendra le lundi 25 mai à 20h30 avec l'élection du maire et des adjoints.

Afin de garantir le respect des mesures de distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables, le prochain conseil municipal se déroulera dans la salle A. Blot. Le conseil municipal est public mais le nombre de spectateur est limité.

Un ciel sans pollution lumineuse à La Bouëxière depuis le 18 mai : La commune expérimente l'extinction totale de l'éclairage public du 18 mai au 1er septembre pour contribuer à la préservation de l'environnement, lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques.

Sur cette période, l'éclairage naturel est suffisant pour les activités habituelles des habitants et les déplacements des piétons vers les transports en commun.

Se protéger et participer à l'action sociale de la commune :

Le CCAS a déjà distribué plus de 550 masques. Plus de 1300 € de don ont été récoltés. Cette somme servira aux actions sociales de la commune et aux habitants de La Bouëxière les plus fragiles. Merci à tous les donateurs, élus et bénévoles qui ont permis la distributions dans la mairie mais aussi à domicile. Pour ceux qui n'ont pas demandé un masque, c'est encore possible mais dorénavant directement à l'accueil de la mairie.

Soutenir le redémarrage des entreprises :

Nadine Lech'vien, nouvelle élue référente des entreprises, a remis aux commerçants ayant un contact avec du public, masques et solution hydro alcoolique produit par la distillerie Awen nature.

DÉCONFINEMENT

LE FONCTIONNEMENT DE VOS SERVICES MUNICIPAUX

L'accueil de la mairie sera fermé le lundi 1er juin.

Accueil de la mairie : La mairie vous accueille de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h du lundi au vendredi.

A partir du lundi 25 mai, reprise des horaires habituels :

Lundi 14h à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h30

Vendredi 9h à 12h et 14h à 16h30

Samedi 9h à 12h

Etat civil : Sur rendez-vous uniquement le matin.

CCAS : Uniquement sur rendez-vous.

Urbanisme : Sur rendez-vous, uniquement le jeudi.

Travaux :

Les travaux de viabilisation du lotissement « la Petite Fontaine » ont débuté fin de semaine dernière.

Les travaux d'enfouissement de la ligne électrique aérienne moyenne tension à l'arrière du terrain de foot synthétique, sont prévus dans la première quinzaine de juin.

Reprise des travaux de réhabilitation du restaurant et salle communale rue Théophile Rémond depuis début mai.

Salles de sports et salles communales : Maintien de la fermeture des salles. La situation sera réévaluée fin mai.

Stade André Blandin : Accès autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale.

Cours de tennis extérieurs et boulodrome : Accès autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale. Conditions d'accès affichées sur site.

Etang de Chevré : site autorisé à la promenade, pêche et sports individuels dans le respect les règles de distanciation sociale.

Cimetière : Ouvert au public.

Cérémonie funéraire : Maintien de la limite de 20 personnes. La situation sera réévaluée fin mai.

Marché du jeudi : Ouvert avec retour de tous les commerçants dans le respect des règles sanitaires en maintenant la distanciation sociale déjà en place.

Cérémonies et manifestations : A ce jour les décisions du gouvernement ne permettent pas de manifestations jusqu'au 15 juillet. Ainsi sont annulés : la fête de la musique, la retransmission de l'Opéra, le cinéma en plein air et les festivités du 14 juillet. Le comité des fêtes a, de son côté, annulé la braderie du 19 juillet.

Espace culturel Maisonneuve

La médiathèque ouvre son service "Clique et Emprunte"

Depuis le lundi 18 mai, les locaux restent fermés au public mais la médiathèque rend ses collections de nouveau accessibles.

Vous pouvez réserver livres, revues, CD et DVD en ligne (maximum 10 documents par personne), via le portail web de la médiathèque, à l'adresse <http://mediatheques.liffre-cormier.fr/>

Une fois la commande effectuée, contactez l'équipe de la médiathèque pour fixer un rendez-vous au **02 99 62 67 43**.

Les personnes souhaitant commander des ouvrages doivent disposer d'un compte. Celles qui n'en ont pas encore ou qui ont perdu leurs identifiants, peuvent envoyer un mail à l'adresse mediatheque@mairie-labouexiere.fr pour s'en faire attribuer de nouveaux. Les usagers qui n'ont pas accès au portail, peuvent réserver par mail ou par téléphone.

La boîte des retours reste condamnée.

Astreinte en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez appeler le 06 12 57 98 94

École élémentaire Charles Tillon : du 25 au 29 mai, seules les classes de CE1, CE2 et CM1 seront accueillies à l'école en demi classe avec maximum 15 élèves.

École maternelle Charle Tillon : du 25 au 29 mai, accueil des GS avec maximum 10 élèves.

ALSH : Maintien de l'accueil pour les familles prioritaires. Les inscriptions sont à faire trois jours à l'avance auprès des directeurs au 06 15 80 81 88.

Garderie : Maintien de l'accueil pour les familles prioritaires. Les familles doivent se signaler au plus vite auprès de la direction du périscolaire au 06 15 80 81 88. Service ouvert à partir de 7h30, et le soir jusqu'à 18h30.

Une nouvelle organisation pour l'école publique, le périscolaire et le centre de loisirs va être mise en place pour le 2 juin afin de mieux répondre aux contraintes professionnelles des familles.

Lycée Simone Veil : Monsieur Doucet, proviseur du lycée Simone Veil, assurera avec le Gestionnaire du lycée, des permanences à la mairie de Liffré tous les mercredis après-midi de 14 heures à 18 heures du mercredi 13 mai et jusqu'au mercredi 1er juillet. Des dossiers d'inscription seront à disposition des familles à l'accueil de la mairie de Liffré. Le port de masques est fortement recommandé, des mesures de distanciation seront mises en place.

Inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021

Exclusivement en ligne sur le site :

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>.

En complément de cette offre de transport scolaire, la Région Bretagne devrait proposer dans le courant septembre 2020, à tous les jeunes bénéficiant de l'abonnement scolaire, l'option « Scolaire + » permettant pour 80€ supplémentaires par an d'accéder à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo jusqu'au 6 juillet 2021 (en dehors des trajets effectués depuis ou vers l'établissement scolaire). Information 02 99 300 300.

Déconfinement : restons prudents !

Les rassemblements de plus de dix personnes sont interdits dans l'espace public, mais pas dans les espaces privés ou à domicile. Afin de vous protéger ainsi que vos proches, pensez toutefois à suivre autant que possible les mesures d'hygiène et les distances sanitaires.

Déconfinement : Depuis le 11 mai 2020, il n'est plus nécessaire de se munir d'une déclaration pour les déplacements effectués au sein de son département de résidence ou pour les déplacements en dehors du département de résidence, dans la limite de 100 km. **Vous devez par contre vous munir d'un justificatif de domicile de moins d'1 an pour tous vos déplacements.**

La déclaration dérogatoire de déplacement est exigée lorsque vous sortez à la fois d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence (la distance de 100 km est donc calculée «à vol d'oiseau») et du département.

Le générateur de déclaration dérogatoire de déplacement est en lien sur www.mairie-labouexiere.fr

Création de l'entreprise Loséa : Jonathan Gilbert accompagne les particuliers dans la rénovation de l'habitat : pose de cloison sèche, de sol stratifié et de papier peint, peinture, agencement... Contact : 07 72 09 97 38

Reprise d'activité

Le cabinet Hypnose Danielou a rouvert ses portes. Des masques vous seront mis à disposition ainsi que du gel hydroalcoolique. Entre chaque rendez-vous, le cabinet sera désinfecté et aéré. Information complémentaire : 06 59 14 42 35.

Restaurant La Sauvagine propose des plats à emporter : formule complète (entrée, plat, dessert), entrée + plat ou plat + dessert, plat unique. Le pain est compris. Réservation des plateaux au 02 99 62 63 52.

Institut Doceane : rendez-vous par téléphone au 09 50 77 30 19 ou par mail à contact@doceane.com

La réservation en ligne est momentanément suspendue afin d'inclure le temps nécessaire pour la désinfection entre 2 RDV. Accueil d'une personne à la fois, utilisation de gel hydroalcoolique mis à votre disposition dès votre arrivée, port du masque obligatoire. Venez avec le vôtre que vous garderez pendant tout le soin.

Histoires d'ânes : reprise des randonnées disponibles tous les jours sur RDV. Seule condition, respecter les gestes barrières. Information et rendez-vous au 06 10 42 16 35.

Conseiller immobilier SAFTI : Pour tout projet immobilier en cours ou à venir, contactez Philippe Leclanche au 06 50 38 92 32.

Distillerie Awen Nature : Portes ouvertes les 27 et 28 juin de 14h à 20h. Dégustation et présentation de distillation d'alcool. Information au 06 80 10 63 86.

Divers

Relais - bornes à vêtements : Actuellement, tous les dépôts sont saturés car les exécutoires (industrie de transformation, magasins, etc.) n'ont pas tous repris le travail. Le relais reprend son activité en juin. Il faudra attendre fin juin pour retrouver un fonctionnement à peu près normal. En attendant, merci de garder vos vieux tissus et vêtements chez vous.

Impôts : Cette année, déclarer ses revenus est encore plus simple avec la déclaration automatique : plus de déclaration à déposer, il suffit de vérifier. Les usagers pouvant bénéficier de cette déclaration automatique ont été informés par la Direction Générale des Finances publiques.

COVID-19 **LES GESTES SIMPLES POUR VOUS PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES**

Le virus est toujours là, soyons vigilants



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades